

**CE-1301-07**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES  
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION  
DES PROGRAMMES COURTS  
2016-2017\***

**Le 14 septembre 2017**

\*Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

## TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire des travaux .....	3
2. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade .....	5
2.1. Maîtrise professionnelle en ergonomie .....	5
2.2. Maîtrise en thérapie conjugale et familiale .....	5
3. Programmes courts .....	6
3.1. Microprogramme de 3 <sup>e</sup> cycle en développement professionnel .....	6
3.2. Diplôme d'études supérieures spécialisées en pédagogie universitaire des sciences de la santé .....	7
3.3. Certificat en géomatique .....	8
3.4. Certificat en langage et santé .....	8
4. Mandats particuliers .....	9
4.1. Révision de la politique de valorisation de l'enseignement .....	9
4.2. L'évaluation des instituts de l'Université Laval .....	10
4.3. L'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval sur un horizon de 15 à 20 ans .....	10
5. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2016-2017 .....	11
6. Remerciements .....	13
ANNEXE I .....	14
ANNEXE II .....	15
Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts .....	16

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, en incluant le président, et des membres d'office sans droit de vote qui sont : le recteur et le vice-recteur aux études et aux activités internationales ou leur représentant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur général du premier cycle et le secrétaire permanent de la Commission (Annexe I). En 2016-2017, la Commission s'est réunie à 16 reprises, soit lors de 14 séances régulières, d'une séance extraordinaire et d'une séance de travail en l'impossibilité d'atteindre le quorum. Enfin, la Commission des études et la Commission de la recherche ont tenu, le 9 mars 2017, une journée de réflexion sur la complémentarité entre l'enseignement et la recherche dans le cadre de leur mandat commun sur l'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval sur un horizon de 15 à 20 ans.

La Commission des études a tenu sa 1500<sup>e</sup> séance régulière le 27 octobre 2016. À cette occasion, Mme Jocelyne Mathieu et M. François Pothier, tous deux anciens présidents de la Commission, ainsi que M. Michel Dumas, ancien secrétaire permanent de la Commission, se sont joints au recteur M. Denis Brière, au vice-recteur aux études et aux activités internationales M. Bernard Garnier et aux membres de la Commission pour souligner l'événement. Des recherches menées par Mme Brigitte Lacroix, responsable du secrétariat des Commissions permanentes, ont permis de retracer l'historique de cette instance et la liste des présidents et des secrétaires permanents qui s'y sont succédé depuis la création de la Commission des études en 1963. Les participants ont échangé sur l'évolution de la Commission au fil des mandats qui lui ont été confiés et sur le bienfondé de la création et du maintien de cette instance au sein de l'Université Laval.

## **1. Sommaire des travaux**

La Commission des études a présenté un avis sur la création d'un programme de maîtrise en ergonomie qui a été adopté le 4 avril 2017 par le Conseil universitaire. Un avis sur la création d'un programme de maîtrise en thérapie conjugale et familiale a également été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 13 juin 2017. Par ailleurs, la Commission a entrepris l'étude d'un projet de programme de maîtrise en audiologie qu'elle devra parachever au cours de l'automne, après quoi elle se penchera sur un projet de programme de maîtrise en criminologie.

Le Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts est dirigé par le président de la Commission et est composé de Mme Josée Bastien, doyenne de la

Faculté des études supérieures et postdoctorales, et de M. Alain Faucher, directeur à la Direction des programmes de premier cycle. Le comité-conseil a préparé trois avis sur la création de programmes courts durant l'exercice 2016-2017. Un avis sur le projet de création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pédagogie universitaire des sciences de la santé a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Par la suite, l'avis sur la création d'un programme de certificat en géomatique et celui sur la création d'un programme de certificat en langage et santé ont été adoptés lors de la séance du 13 juin 2017 par le Conseil universitaire.

La Commission s'est vu confier différents mandats particuliers au cours de l'exercice 2016-2017. Elle s'est penchée sur un projet de microprogramme de troisième cycle en développement professionnel qui s'inscrivait dans la foulée du Guide des compétences à développer à la maîtrise et au doctorat élaboré en 2015. La Commission a, par ailleurs, été consultée sur la nouvelle version de la Politique de valorisation de l'enseignement, laquelle a été soumise au Conseil universitaire et adoptée en juin 2017. Enfin, les membres de la Commission ont été invités à prendre connaissance des modifications apportées à l'édition 2017 du Règlement des études de l'Université Laval, telles que proposées par le Comité de révision du Règlement des études.

Au cours de l'année, la Commission des études et la Commission de la recherche ont travaillé conjointement à la réalisation de certains mandats dont celui entrepris en septembre 2015 sur l'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval sur un horizon de 15 à 20 ans. Plusieurs des membres de la Commission des études et de la Commission de la recherche ont participé à l'évaluation des instituts de l'Université Laval. Au cours de l'année 2016-2017, quatre instituts ont été évalués. Il s'agit de l'Institut du patrimoine culturel (IPAC) en novembre 2016, de l'Institut d'éthique appliquée (IDEA) en janvier 2017, de l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) en mars 2017 et de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et sociétés (IHQEDS) en mai 2017.

C'est sous le thème « Imaginer l'interdisciplinarité : les conditions de réussite d'un mariage improbable » que s'est tenue, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la rencontre annuelle des administrateurs de l'Université Laval, coanimée par le président de la Commission de la recherche et le président de la Commission des études. Les participants ont été invités à élaborer des projets interdisciplinaires de recherche ou de formation destinés à la communauté universitaire, à déterminer les disciplines concernées, à énumérer les principaux acteurs ainsi que les conditions de réussite du projet proposé.

## **2. Programmes conduisant à l'obtention d'un grade**

### **2.1. Maîtrise professionnelle en ergonomie**

Les ergonomes sont des intervenants professionnels spécialistes d'une démarche visant la prise en compte de l'humain et de son activité dans la conception ou la transformation des situations de travail. Cette profession est en pleine expansion et le contexte actuel du travail et de l'emploi permettent d'anticiper une demande importante pour l'expertise des ergonomes qui sont, pour l'heure, peu nombreux au Québec.

La Faculté des sciences sociales et la Faculté de médecine ont présenté conjointement un projet de programme de maîtrise professionnelle en ergonomie. La mise sur pied d'une maîtrise professionnelle en ergonomie s'inscrit dans la perspective de poursuivre le développement de cette discipline à l'Université Laval, initiée par l'offre, depuis 2012, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en ergonomie et innovation. Le programme de maîtrise sera rattaché aux deux facultés et les enseignements seront offerts par le Département des relations industrielles de la Faculté des sciences sociales et le Département de kinésiologie de la Faculté de médecine.

La Commission des études a présenté son avis sur la création du programme de maîtrise en ergonomie qui a été adopté lors de la séance 4 avril 2017 du Conseil universitaire.

### **2.2. Maîtrise en thérapie conjugale et familiale**

La thérapie conjugale et familiale (TCF) a pour but de changer des éléments du fonctionnement conjugal ou familial qui font obstacle à l'épanouissement du couple ou des membres de la famille ou d'offrir aide et conseil afin de composer avec les transitions et les difficultés de la vie courante.

Depuis 2001, la thérapie conjugale et familiale est une profession à titre réservé<sup>1</sup>, selon le Code des professions du Québec. Sa pratique est régie par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

---

<sup>1</sup>Les membres des 26 professions à titre réservé n'ont pas l'exclusivité des activités professionnelles. Cependant, l'obligation d'être membre de la profession, qui donne le droit d'utiliser le titre professionnel, figure souvent parmi les conditions d'embauche. Source : *L'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel*, ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion avec la participation de l'Office des professions du Québec, mai 2016.

(OTSTCFQ). En 2009, le Code des professions a été modifié dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, de manière à redéfinir le champ d'exercice de la profession de thérapeute conjugal et familial, à déterminer des activités à risques de préjudice devant être réservées aux professionnels et à baliser l'exercice de la psychothérapie. En réaction à ces changements législatifs, l'OTSTCFQ a modifié, en 2012, ses exigences pour la pratique de la thérapie conjugale et familiale. Dorénavant, pour être reconnu comme thérapeute, le candidat doit obtenir à la fois le permis de thérapeute conjugal et familial tel que délivré par l'OTSTCFQ et le permis de psychothérapeute tel que délivré par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ). Ainsi, les compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux doivent leur permettre de soutenir un processus thérapeutique, une psychothérapie, comme défini à l'article 187.1 (2<sup>e</sup> alinéa) du Code des professions. Le programme, rattaché à la Faculté des sciences sociales, sera sous la responsabilité de l'École de service social.

La Faculté des sciences sociales a présenté une première version de son projet de programme de maîtrise en thérapie conjugale et familiale en avril 2017. Tenant compte des suggestions et de demandes de précision de la Commission des études, une nouvelle version du projet a été acheminée en mai 2017 à la Commission. L'avis sur la création du programme de maîtrise professionnelle en thérapie conjugale et familiale a été adopté à sa séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2017 et a reçu l'aval du Conseil universitaire le 13 juin 2017.

### **3. Programmes courts**

#### **3.1. Microprogramme de 3<sup>e</sup> cycle en développement professionnel**

Bien qu'il s'agisse d'une formation ne menant pas à un grade, la Faculté des études supérieures et postdoctorales a choisi de soumettre ce projet de microprogramme à la Commission pour analyse. Inspiré du *Guide des compétences à développer à la maîtrise et au doctorat* sur lequel la Commission s'était penchée en 2015, le microprogramme a pour objectif principal de favoriser le développement des compétences complémentaires et l'insertion professionnelle des doctorants. Ces derniers ne sont pas tenus de compléter le microprogramme, mais le projet prévoit que les trois premiers cours, comptant pour un crédit chacun, soient obligatoires et constituent une exigence institutionnelle de diplomation. Tout en affirmant la pertinence de la formation proposée et accessible à tous les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, la Commission a exprimé des réserves quant au caractère obligatoire des activités

totalisant trois crédits et à la condition de diplomation qui s’y rattache. Selon elle, l’offre du microprogramme et l’ajout d’exigences de diplomation doivent faire l’objet de démarches distinctes. C’est pourquoi la Commission a proposé que soient déposés séparément et aux instances concernées le projet de microprogramme d’une part et d’autre part les nouvelles exigences de diplomation.

### **3.2. Diplôme d’études supérieures spécialisées en pédagogie universitaire des sciences de la santé**

La Faculté de médecine de l’Université Laval a pris l’initiative de développer un programme de DESS en pédagogie universitaire des sciences de la santé pour répondre à des besoins exprimés, entre autres, par les étudiants terminant le microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé (MIPUSS) et assurer la formation de cliniciens-éducateurs qui sont des professionnels du secteur des sciences de la santé, agissant comme personnes-ressources en pédagogie. Ce programme permettra d’attirer des francophones de provenance nationale et internationale et contribuera à la cohésion au sein du Complexe intégré de formation en sciences de la santé (CIFSS), en synergie avec le Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI), améliorant ainsi le rayonnement national.

Le DESS en pédagogie universitaire des sciences de la santé s’adresse à des professionnels de la santé qui travaillent comme enseignants dans divers milieux de formation. Ces professionnels exercent à la fois leur rôle de professionnel de la santé auprès des patients et un rôle d’enseignant auprès des étudiants en formation. Le programme proposé prend en considération les besoins des personnes intéressées et intègre des notions qui se sont imposées dans le domaine de la pédagogie des sciences de la santé, notamment l’approche par compétences, l’interprofessionnalisme et l’érudition<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Le terme « érudition » est préféré à « scholarship » par les membres de la Commission. Il s’agit du « savoir approfondi dans un ordre de connaissances, et en particulier dans toutes celles qui sont fondées sur l’étude des textes, des documents » selon le dictionnaire Larousse en ligne. Repéré à <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9rudition/30866#d3II62wZIXRttPO7.99>

### **3.3. Certificat en géomatique**

La géomatique occupe une place importante dans toute activité du quotidien où la localisation d'objets, de personnes ou de services est nécessaire. Sur le plan de l'activité économique, le secteur de la géomatique regroupe quelque 2 450 entreprises qui ont contribué, en 2013, à près de 2,3 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada. Jadis réservée aux spécialistes hautement qualifiés, la géomatique fait aujourd'hui l'objet de demandes de formations courtes par différents professionnels : biologistes, urbanistes, spécialistes en dessin industriel, informaticiens, etc.

Le Département des sciences géomatiques demeure un des fleurons de l'Université Laval, en raison de ses programmes de formation et de recherche uniques au Québec et reconnus internationalement. Le nombre de professeurs et la diversité de leurs expertises (arpentage, droit foncier, administration des terres, mesures de haute précision, intégration de données géospatiales, modélisation 3D, traitement d'images, capteurs actifs, géo-informatique) font en sorte que le Département est l'un des plus importants en géomatique sur la scène universitaire internationale. L'Université Laval fait partie de la courte liste des quatre universités canadiennes qui offrent des programmes complets de formation en géomatique, basés sur les sciences de la mesure et de l'arpentage. De plus, elle est la seule à le faire en français.

Ce programme pourra être réalisé entièrement à distance et pourra rejoindre de nouveaux effectifs étudiants qui, pour diverses raisons, ne peuvent assister à des cours offerts en formule pédagogique présentielle uniquement.

L'avis du Comité-conseil sur la création d'un programme de certificat en géomatique a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 13 juin 2017.

### **3.4. Certificat en langage et santé**

La Faculté de médecine a présenté un projet de création d'un programme court de premier cycle, intitulé certificat en langage et santé. Depuis l'automne 2009, la Faculté de médecine, en collaboration avec la Faculté des sciences sociales et la Faculté des lettres et des sciences humaines, offre un microprogramme en sciences cognitives du langage, entièrement accessible à distance. Dès sa deuxième année d'existence, une trentaine de nouveaux étudiants en moyenne se sont inscrits à ce

microprogramme à chacune des sessions d'automne, d'hiver et d'été. L'intérêt pour ces étudiants d'obtenir un certificat en sciences cognitives du langage et la possibilité de le faire reconnaître dans le milieu professionnel ont conduit à la création du comité d'élaboration de ce nouveau certificat. Le programme de certificat en langage et santé vise à faire acquérir des connaissances de base dans divers domaines permettant l'étude du langage dans une perspective de santé. Il propose ainsi l'étude de l'anatomie, de la psychologie, de la linguistique, de la communication et des neurosciences, afin de développer une compréhension approfondie du langage. Il offre aussi une initiation au travail scientifique permettant de soutenir la recherche en santé axée sur le langage.

L'avis du comité-conseil sur la création d'un programme de certificat en langage et santé a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 13 juin 2017.

#### **4. Mandats particuliers**

##### **4.1. Révision de la politique de valorisation de l'enseignement**

Dans la foulée de la mise à jour de la politique institutionnelle de valorisation de l'enseignement, la Commission a été consultée sur son contenu. L'adjointe au vice-recteur aux études et aux activités internationales a présenté la nouvelle version de la politique à la Commission, élaborée par le comité chargé de sa révision. Les membres ont accueilli très favorablement l'approche plus affirmée qui met en valeur l'enseignement et ont souligné l'importance d'une diffusion et d'une appropriation de cette politique par l'ensemble de la communauté. La Commission a émis le souhait que la politique fasse également état de la nécessité, pour les étudiants, d'être engagés et de s'investir dans leur formation comme dans l'évaluation de leurs formations. En effet, l'enseignement est une activité où les responsabilités doivent être partagées entre les différentes instances et les divers acteurs qui y prennent part.

La politique révisée présente un bon équilibre entre, d'une part, l'énoncé des principes et, d'autre part, les responsabilités à partager. Il importe, par ailleurs, d'inclure tous les enseignants, tant dans les processus d'évaluation que dans ceux de conception des programmes et des activités de formation. Pour ce faire, la Commission souligne que les facultés et les unités doivent agir de concert et favoriser un certain décloisonnement afin de susciter et de faciliter les collaborations entre les enseignants.

#### **4.2. L'évaluation des instituts de l'Université Laval**

Plusieurs membres de la Commission des études ont pris part à l'évaluation des instituts de l'Université Laval. Au cours de l'année 2016-2017, quatre instituts ont été évalués. Il s'agit de l'Institut du patrimoine culturel (IPAC) en novembre 2016, de l'Institut d'éthique appliquée (IDEA) en janvier 2017, de l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) en mars 2017 et de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et sociétés (IHQEDS) en mai 2017.

Le comité de coordination de la reconnaissance des instituts de l'Université Laval, dont font partie le président de la Commission des études et la secrétaire permanente, participe à certaines étapes du processus d'évaluation de chacun des instituts. Le comité tient de plus des rencontres afin de présenter le processus aux différents instituts à évaluer. Deux instituts devront être évalués durant la prochaine année.

#### **4.3. L'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval sur un horizon de 15 à 20 ans**

La Commission des études a poursuivi, en collaboration avec la Commission de la recherche, le mandat entrepris en septembre 2015 sur l'avenir de la formation et de la recherche à l'Université Laval sur un horizon de 15 à 20 ans. Il s'agit là d'une première collaboration entre les deux Commissions pour la réalisation d'un mandat particulier. Celui-ci s'étire donc sur une période de deux années et sera conclu par le dépôt d'un avis émanant de chacune des commissions et par une exposition thématique dans les locaux de la bibliothèque de novembre 2017 à janvier 2018.

Les avis respectifs des Commissions comporteront un chapitre commun traitant de la synergie et de la complémentarité entre l'enseignement et la recherche. C'est autour de ce thème qu'a été organisée, le 9 mars 2017, une journée de réflexion à laquelle ont pris part les membres des deux Commissions. Depuis la fin de l'automne 2016, un groupe de quatre finissants au baccalauréat en design de produits de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'arts et de design a collaboré avec les commissions dans la perspective de créer une exposition inspirée des réflexions et des constats formulés par les membres au sujet de l'avenir de la formation et de la recherche. Sous la supervision de Mme Caroline Gagnon, directrice du programme, les étudiants ont œuvré dans le cadre du cours DDU-2200 Projet d'intervention dans la communauté I. Ils ont participé à un certain nombre de séances des Commissions ainsi qu'à la journée de réflexion du 9 mars 2017. À

l'issue de cette journée, les membres de la Commission des études et ceux de la Commission de la recherche ont émis le souhait de tenir une activité commune de réflexion sur des thèmes choisis sur une base annuelle ou bisannuelle.

## **5. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2016-2017**

Parmi les échanges qui ont pris place lors des séances régulières de la Commission des études, certains sujets ont été abordés de façon récurrente. Il s'agit des interactions entre les ordres professionnels et les institutions d'enseignement supérieur et des exigences linguistiques des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

Au sujet des interactions entre les ordres professionnels et les institutions d'enseignement supérieur :

- Les membres ont souligné l'intérêt de mieux comprendre les échanges qui prennent place entre les institutions d'enseignement supérieur et les ordres professionnels. Deux projets de programmes de maîtrise soumis à la Commission à l'hiver 2017 sont des programmes universitaires qui ouvrent l'accès à des ordres professionnels. Deux autres projets, dont l'étude sera faite par la Commission dès l'automne 2017, sont aussi des programmes de maîtrises professionnelles. La Commission considère toutefois difficile de remplir sa mission d'évaluation des programmes lorsqu'un ordre professionnel décide à l'avance du nombre de crédits, du nombre d'heures de stages, voire des cours obligatoires que devront suivre les personnes qui seront formées à l'université. Le *Code des professions* exige pourtant que les universités soient consultées (art.12 et art.184) et que des modalités de collaboration soient établies avec tout ordre professionnel intéressé à ce qu'un diplôme donne ouverture à un permis ou à un certificat de spécialité. La Commission souhaite notamment cerner de façon plus précise les exigences des ordres professionnels qui s'appliquent aux finissants des programmes d'une part et, d'autre part, la structure des programmes universitaires qui relèvent des compétences institutionnelles. La Commission a émis le souhait de rencontrer, à l'automne 2017, des personnes-ressources de l'Université Laval et de l'Office des professions. La Commission s'intéressera éventuellement au Projet de loi n° 98, adopté en juin 2017, qui modifie diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel. Enfin, la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) se penchera, au cours de

l'année qui vient, sur l'influence des ordres professionnels dans la formation au premier cycle.

Au sujet des exigences linguistiques des programmes :

- Des questions ou des demandes de précisions sur les exigences linguistiques des programmes sont soulevées sur une base assez régulière, en particulier lors de l'étude des projets de programmes de 2e ou de 3e cycle. Les compétences attendues en langue française, à l'admission ou au moment de la diplomation, sont souvent imprécises et celles relatives aux habiletés dans une langue autre que le français, parfois absentes. Si l'information est présentée de façon claire lorsqu'il s'agit des programmes de premier cycle, les imprécisions observées dans les programmes des cycles supérieurs ont soulevé certaines questions quant à la situation réelle qui y prévaut. La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), en collaboration avec le Bureau du recrutement, a entrepris de répertorier, auprès des directions de programmes, les exigences linguistiques qui ont cours ou qui doivent être satisfaites au moment de l'admission. La FESP souhaite, par ailleurs, s'informer des modalités entourant l'usage du français au sein des différents programmes. Pour sa part, la Commission des études s'assure que les exigences linguistiques sont définies au moment de la création des programmes et exprimées en conformité avec le Règlement des études. Par son mandat et compte tenu de ses ressources, la Commission n'a pas la capacité de vérifier la mise en pratique de ces exigences. Tout en convenant de l'importance de donner accès aux programmes de cycles supérieurs à des étudiants non francophones, les membres de la Commission ont souligné que l'Université Laval est et demeure une université francophone. Les membres sont d'avis que cette particularité devrait être affirmée et que des balises, que l'on ne souhaite pas indument contraignantes, devraient être établies. Une telle approche pourrait favoriser l'intégration des étudiants et le contact avec le milieu francophone, créer un certain contexte d'immersion et stimuler les interactions en français avec les pairs. « Il est également possible, tout en conservant les valeurs francophones et la primauté de l'expression française de notre institution, d'encourager la diversité et de mettre de l'avant le caractère allophone du campus ». Extrait du procès-verbal de la 1499e séance de la Commission des études.

## **6. Remerciements**

La Commission tient à remercier vivement la secrétaire permanente, Mme Marise Ouellet, pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours de cette période.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Mme Brigitte Lacroix pour son soutien indéfectible aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission.

Des remerciements spéciaux sont aussi adressés à M. Thomas Coulombe-Morency, M. Jocelyn Deshaies, Mme Valérie Laliberté et Mme Félix Marin-Dempsey, étudiants et étudiantes du baccalauréat en design de produit, pour leur travail touchant la préparation en vue de l'exposition sur l'avenir de la formation et de la recherche. Un merci tout spécial va à mesdames Caroline Gagnon, directrice du programme de baccalauréat en design de produits, Chantal St-Louis, directrice à la Direction des services conseils et des collections et Stéphanie Bois-Houde, chargée de conservation et de restauration à la Bibliothèque, pour leur collaboration et leur aide.

Nous tenons aussi à remercier les membres de la Commission qui se sont portés volontaires pour prendre part à l'évaluation des instituts de l'Université Laval. Il s'agit de Mme Lucie DeBlois, M. Louis Émond, Mme Ariane Keck, Mme Jocelyne Kiss et Mme Juliana Nascimento Santos.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier qui lui sont soumis, ainsi qu'envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité.

Pour les membres de la Commission des études,



**Claude Savard**

Président

Le 22 juin 2017

## ANNEXE I

### Liste des membres de la Commission des études - Année 2016-2017

<i>*Remplacé (démission ou fin de mandat)</i>	
<b>Président</b>	SAVARD, Claude
<b>Trois professeurs</b> Arts et lettres	KISS, Jocelyne FMus
	LAVIGNE, Alain, FLSH
	ROY, Lucie, FLSH <i>*KENT, Brad FLSH</i>
<b>Trois professeurs</b> Sciences humaines	DEBLOIS, Lucie FSE
	ISSALYS, Pierre FD
	TRUCHON, Manon FSS <i>*GOULET, Sonia FSS</i>
<b>Deux professeurs</b> Sciences de la santé	LECLERC, Pierre FM <i>*DUMONT, Marcel FM</i>
	SANTOS, Juliana Nascimento FMD
<b>Quatre professeurs</b> Sciences pures et appliquées	AIDER, Mohammed FSAA
	BOUDREAU, Stéphane FSG
	CHOUINARD, Jean-Yves FSG <i>*ROBERT, Jean-Loup FSG</i>
	COCARD, Marc FFGG <i>*GÉLINAS, Nancy FFGG</i>
<b>Deux chargés de cours</b>	ÉMOND, Louis
	FONTENEAU, Anne
<b>Deux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle</b> CADEUL	GAUCHER, Ève <i>*PELLETIER, Louis-Philippe</i>
	SAMSON, Annie-Jade <i>*LUCÉ, Étienne</i>
<b>Deux étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle</b> AELIÉS	KECK, Ariane
	VIELMAS, Sebastian
<b>SANS DROIT DE VOTE</b>	
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise
<b>D'OFFICE</b>	
Recteur Vice-recteur aux études et aux activités internationales Adjointe au vice-recteur aux études et aux activités internationales Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales Directeur général du premier cycle	BRIÈRE, Denis GARNIER, Bernard, représenté par : EBACHER, Marie-France FSI  BASTIEN, Josée FAUCHER, Alain

## ANNEXE II

### Dossiers de la Commission

2016-2017

<b>PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE</b>
Maîtrise professionnelle en ergonomie (adoptée le 4 avril 2017 par le Conseil universitaire)
Maîtrise en thérapie conjugale et familiale (adoptée le 13 juin 2017 par le Conseil universitaire)

<b>MANDATS PARTICULIERS</b>
Aucun mandat particulier n'a donné lieu à un avis de la Commission en 2016-2017

**Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts  
2016-2017**

<b>DOSSIERS COMPLÉTÉS</b>
Création du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pédagogie universitaire des sciences de la santé (adopté le 1 <sup>er</sup> novembre 2016 par le Conseil universitaire)
Création du programme de certificat en géomatique (adopté le 13 juin 2017 par le Conseil universitaire)
Création du programme de certificat en langage et santé (adopté le 13 juin 2017 par le Conseil universitaire)